



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 1^{er} mars 2024

AGRICULTURE

Des permanences pour les agriculteurs en difficulté à la préfecture et dans les sous-préfectures à compter du 4 mars 2024

Le Président de la République s'est engagé à répondre rapidement aux difficultés rencontrées par les agriculteurs en apportant un traitement individualisé et de proximité.

A compter **du lundi 4 mars 2024** des permanences agricoles seront mises en place, au plus près du terrain, à la **préfecture de l'Hérault (Montpellier)** ainsi que dans les deux **sous-préfectures (Béziers et Lodève)** du département, en lien avec la cellule professionnelle Réagir (dédiée à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté) composée de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, de la MSA et de l'ADASEA.

L'accueil s'effectuera **sans rendez-vous de 9H à 12H** (la présentation d'une attestation MSA sera sollicitée).

Tenues par des agents de l'Etat, en partenariat avec la cellule professionnelle Réagir, ces 3 permanences permettront une **prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés rencontrées dans les exploitations.**

Selon la nature du problème évoqué, la demande sera orientée vers la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), la Banque de France, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). D'autres services pourront aussi être sollicités en fonction des sollicitations, l'objectif étant d'apporter une réponse rapide et de proximité.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2